



ARTISTES, TECHNICIENS, PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET D'ACCUEIL.

**AMPLIFIONS LE MOUVEMENT CONTRE LA REGRESSION DE NOS DROITS !
ENSEMBLE, FAISONS ENTENDRE NOS VOIX !**

Plus d'un million de personnes ont défilé pour le retrait de projet de loi « Travail » le 31 mars, malgré les conditions météorologiques dans certaines régions. Mais le gouvernement fait toujours la sourde oreille ! Malgré quelques aménagements, ce projet de loi n'a rien perdu de son essence libérale et va casser la protection collective offerte par le code du travail et les accords conventionnels au profit de la négociation dans l'entreprise ou du gré à gré. Dans un secteur comme le nôtre, où les très petites entreprises sont très nombreuses, et où un grand nombre de salariés connaissent la précarité de l'emploi, cela pourra avoir des dommages considérables. Un code du travail du 21ème siècle est possible ! Continuons la mobilisation.

➤ **#LoiTravailNonMerci**

Au même moment, les artistes et techniciens intermittents subissent les coups du Medef, suivi par les confédérations CFDT et CFTC, qui ont validé un cadrage budgétaire inacceptable pour la négociation des annexes 8 et 10. Ils comptent imposer 185 millions € d'économies sur 2 ans, une baisse des dépenses de 25%, un rapprochement des conditions d'indemnisation de nos annexes spécifiques et du régime général, et la participation de l'Etat à leur financement. Cette proposition de cadrage est plus qu'une provocation, c'est la fin programmée de la prise en compte des spécificités d'emploi des artistes et techniciens dans nos secteurs. Nous refusons de négocier dans ces conditions, et seuls un rapport de force important, et une mobilisation de l'ensemble des professionnels pourront nous permettre de gagner la sauvegarde de nos annexes!

➤ **#CadrageDuMedefNonMerci !**

Dans nos secteurs d'activité, nous devons faire face à l'apparition du travail gratuit. D'une part, le Ministère de la culture compte légiférer et permettre, dans la loi « Liberté de création, architecture et patrimoine », qu'il puisse être fait appel à des artistes amateurs non rémunérés dans des spectacles professionnels ! D'autre part le statut d'autoentrepreneur se développe de façon inquiétante chez les techniciens : un nombre de plus en plus grand d'employeurs font pression pour qu'ils abandonnent leur statut de salariés, afin de réduire leurs coûts et d'augmenter leurs marges. Tout cela aura les mêmes conséquences sur les salariés : casse des droits et de la protection collective (chômage, formation, sécurité sociale...), fragilisation de nos caisses sociales... Refusons la casse de nos métiers et la précarisation des professionnels du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel.

➤ **#TravailGratuitNonMerci !**

ORGANISONS L'INFORMATION AUTOUR DE NOUS ET AMPLIFIONS LE MOUVEMENT.

Prochains rdv :

- Assemblée générale unitaire dans de nombreuses régions. A Paris, RDV lundi 4 avril 19h Théâtre National de la Colline.
- Journée d'action mardi 5 avril en direction des députés.
- Journée d'action et de manifestation samedi 9 avril (des préavis sont déposés afin de permettre aux salariés de se libérer).

ENSEMBLE, GAGNONS DE NOUVEAUX DROITS !

Paris, le 1^{er} avril 2016.

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle Cgt
14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - 01 48 03 87 60 - www.fnsac-cgt.com - cgtspectacle@fnsac-cgt.com